

**CAMP CAROWANIS**

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

**AU 30 SEPTEMBRE 2024**

**CAMP CAROWANIS**

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

**AU 30 SEPTEMBRE 2024**

**SOMMAIRE**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

**ÉTATS FINANCIERS**

Bilan	1
Évolution de l'actif net	2
État des résultats	3
Flux de trésorerie	4
Notes complémentaires	5

Administrateurs de Camp Carowanis,

## Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Camp Carowanis (l'« Organisme »), qui comprennent le bilan au 30 septembre 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 30 septembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

## Fondement de l'opinion avec réserve

L'organisme tire ses revenus de dons à l'égard desquels il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pouvaient devoir être apportés aux montants des produits de dons, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023, de l'actif à court terme aux 30 septembre 2024 et 2023 et des actifs nets aux 1er octobre 2023 et 2022 et aux 30 septembre 2024 et 2023. Nous avons donc exprimé une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice clos le 30 septembre 2023, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers, au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de l'audit.

Montréal (Québec)

27 mars 2025

MNP<sup>1</sup> SENCRL, S.F.

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A111929

**CAMP CAROWANIS**  
**BILAN**  
**AU 30 SEPTEMBRE 2024**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	32 952	142 272
Débiteurs (note 3)	152 246	132 326
Frais payés d'avance	-	501
Stocks	-	5 650
	<u>185 198</u>	<u>280 749</u>
Immobilisations corporelles (note 4)	44 565	58 330
	<u><b>229 763</b></u>	<u><b>339 079</b></u>
<b>PASSIF</b>		
Créditeurs (note 5)	77 870	71 215
Avances de la Fondation pour enfants diabétiques, sans intérêt et remboursable sur demande (note 8)	108 031	97 515
Dette à court terme (note 6)	-	40 000
	<u>185 901</u>	<u>208 730</u>
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Note 7)	20 280	26 520
	<u>206 181</u>	<u>235 250</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Investi en immobilisations	24 285	31 810
Non affecté (déficit)	(703)	72 019
	<u>23 582</u>	<u>103 829</u>
	<u><b>229 763</b></u>	<u><b>339 079</b></u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

**POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

 **BARNES** 2025/3/27, administrateur

, administrateur

CAMP CAROWANIS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024

	Investi en immobili- sations	Non affecté	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	31 810	72 019	103 829	143 353
Insuffisance des produits sur les charges	(7 525)	(72 722)	(80 247)	(39 524)
<b>Solde à la fin</b>	<b>24 285</b>	<b>(703)</b>	<b>23 582</b>	<b>103 829</b>

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.*

**CAMP CAROWANIS**

**RÉSULTATS  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Subventions fédérales		
Ressources humaines et Développement Canada	-	4 765
Subventions provinciales		
Ministère de l'Éducation, des loisirs et du sport	192 036	120 720
Contribution de la Fondation Ressources pour les Enfants Diabétiques	100 000	100 000
Aide financière et autres programmes	65 985	22 356
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	6 240	5 729
Dons d'organismes et de sociétés	106 128	52 143
Dons - Camp Carowanis (MD)	20 201	31 067
Frais de camp	285 351	399 675
Revenus de location	183 250	-
Remboursement d'assurances et divers	5 364	-
	<b>964 555</b>	<b>736 455</b>
<b>CHARGES D'ADMINISTRATION</b>		
Salaires et charges sociales	143 942	97 196
Honoraires professionnels	20 549	19 280
Taxes de vente non récupérables	19 505	12 848
Frais de bureau	18 388	9 541
Frais bancaires	7 310	8 180
Frais de déplacement	12 433	4 519
Téléphone	160	226
	<b>222 287</b>	<b>151 790</b>
<b>CHARGES DU CAMP</b>		
Salaires et charges sociales	304 793	281 326
Approvisionnement et nourriture	183 979	143 421
Honoraires professionnels	81 358	72 676
Entretien et réparations	103 965	60 263
Assurances et taxes	48 280	24 945
Fournitures pour les activités	61 340	15 597
Amortissement des immobilisations corporelles	13 765	12 996
Électricité et chauffage	20 303	8 909
Téléphone	123	1 780
Fournitures médicales et services	3 214	1 369
Transport des campeurs	394	906
Loyer (note 8)	1 001	1
	<b>822 515</b>	<b>624 189</b>
	<b>1 044 802</b>	<b>775 979</b>
<b>INSUFFISANCE DES CHARGES SUR LES PRODUITS</b>	<b>(80 247)</b>	<b>(39 524)</b>

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.*

**CAMP CAROWANIS**  
**FLUX DE TRÉSORERIE**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Insuffisance des produits sur les charges d'exploitation	(80 247)	(39 524)
Amortissement des immobilisations corporelles	13 765	12 996
Apports affectés aux immobilisations constatés à titre de produits	(6 240)	(5 729)
	<u>(72 722)</u>	<u>(32 257)</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liées au fonctionnement		
Débiteurs	(19 920)	(39 725)
Frais payés d'avance	501	39
Stocks	5 650	-
Créditeurs	6 655	41 835
	<u>(79 836)</u>	<u>(30 108)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Variations des avances de la Fondation pour enfants diabétiques	10 516	(31 911)
Remboursements de la dette à long terme	(40 000)	-
Apports reçus pour les immobilisations corporelles	-	31 200
	<u>(29 484)</u>	<u>(711)</u>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition des immobilisations corporelles	-	(42 681)
<b>(Diminution) nette de la trésorerie</b>	<b>(109 320)</b>	<b>(73 500)</b>
Trésorerie au début	142 272	215 772
<b>Trésorerie à la fin</b>	<b>32 952</b>	<b>142 272</b>

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.*

## CAMP CAROWANIS

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2024

#### 1. Constitution et nature des activités

Camp Carowanis (le « Camp ») constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*, est un organisme de bienfaisance enregistré auprès des autorités fiscales. Il exploite un camp d'été pour enfants diabétiques situé dans la province de Québec, qui met en place des programmes pour donner aux enfants tous les outils possibles afin de connaître une vie pleine et équilibrée et de se prémunir contre les complications tardives encore trop souvent liées au diabète.

Afin de préserver son statut d'organisme de bienfaisance en vertu de la Loi, le Camp doit respecter certaines exigences prescrites par cette dernière. La direction est d'avis que ces exigences ont été respectées.

#### 2. Principales méthodes comptables

##### **Référentiel comptable**

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) de la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité.

##### **Constatation des apports**

L'Organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports (dons, subventions et contributions). Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits pour l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. Les apports affectés aux acquisitions d'immobilisations sont reportés et amortis au même rythme que les immobilisations qui s'y rapportent. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les dons reçus sous forme de fournitures, biens ou services sont comptabilisés à leur juste valeur lorsque ceux-ci peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable.

##### **Constatation des produits**

Le Camp constate les produits tirés des frais de camp et de Carowanis Plus lorsque le service a été rendu aux campeurs et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les commandites sont constatées lorsque le service a été rendu.

Les produits de location et autres produits sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les éléments significatifs des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent la répartition des dépenses entre le Camp et l'Organisme pour enfants diabétiques, la l'utilisation d'estimations incluent la répartition des dépenses entre le Camp et l'Organisme pour enfants diabétiques, la provision pour créances douteuses, et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et du logiciel.

## CAMP CAROWANIS

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2024

#### 2. Principale méthodes comptables (Suite)

##### **Utilisation d'estimations (suite)**

Par nature, ces estimations sont assujetties à une incertitude relative à la mesure, et l'incidence de changements à ces estimations sur les états financiers pour les exercices ultérieurs pourrait être significative. Ces estimations et hypothèses sont revues périodiquement, et lorsque des ajustements sont nécessaires, ceux-ci sont comptabilisés dans les résultats des exercices où ils deviennent connus.

##### **Stocks**

Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Le coût est établi selon la méthode de l'épuisement successif.

##### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon des méthodes et des taux visant à amortir le coût des actifs sur leur durée de vie utile estimative.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

<u>Description</u>	<u>Méthode</u>	<u>Taux</u>
Mobilier et équipement	Dégressif	20-30 %
Équipement motorisé	Dégressif	30%
Équipement informatique	Dégressif	30%

##### **Actifs à long terme**

Les actifs à long terme sont composés d'immobilisations corporelles. Les actifs à long terme destinés à être utilisés sont évalués et amortis de la manière décrite dans la méthode comptable applicable.

Lorsque le Camp détermine qu'un actif à long terme n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges dans l'état des résultats. Les réductions de valeur ne sont pas reprises.

##### **Apports reportés afférents aux immobilisations**

Les apports relatifs aux immobilisations sont comptabilisés à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations puis amortis de la même façon que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

## CAMP CAROWANIS

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2024

#### 2. Principales méthodes comptables (Suite)

##### **Apports de biens et de services**

Les apports de biens et de services sont comptabilisés à titre d'apports et de charges dans l'état des résultats si la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, et si les biens et les services sont utilisés dans le cours normal des activités du Camp et auraient dû être achetés par cette dernière à défaut d'un apport. Dans le cadre de ses activités, le Camp a recours aux services de bénévoles. Puisqu'il est difficile d'établir leur juste valeur, les apports reçus sous forme de services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Le Camp loue les installations du Camp de la Fondation pour un montant symbolique de 1 \$.

##### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ainsi que les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

##### **Instruments financiers**

Évaluation des instruments financiers :

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normales. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquentement au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs excluant les taxes de ventes à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des crédateurs.

##### **Instruments financiers contractés entre apparentés**

Tous les instruments financiers contractés entre apparentés sont évalués initialement au coût. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés, compte tenu des paiements d'intérêts et de dividendes ainsi que des paiements variables et conditionnels, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, mais que la contrepartie transférée l'est, le coût est déterminé selon les modalités de remboursement de la contrepartie transférée. Lorsque ni l'instrument financier ni la contrepartie transférée ne sont assortis de modalités de remboursement, le coût correspond à la valeur comptable ou à la valeur d'échange de la contrepartie transférée ou reçue.

## CAMP CAROWANIS

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2024

#### 2. Principales méthodes comptables (Suite)

##### Perte de valeur d'actifs financiers :

Le Camp évalue la perte de valeur de tous ses actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Pour déterminer s'il y a une indication objective de dépréciation, la direction vérifie si l'émetteur éprouve d'importantes difficultés financières. Lorsqu'il y a indication de dépréciation, le Camp doit déterminer s'il y a eu, au cours de la période, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Le cas échéant, le Camp ramène la valeur comptable de l'actif financier déprécié au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de la détention de l'actif, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif ou le montant qui devrait être réalisé à l'exercice de tout droit relatif à une garantie détenue à l'égard de cet actif. Toute dépréciation jugée durable doit être incluse dans l'état des résultats de l'exercice considéré.

Le Camp procède à la reprise des pertes de valeurs sur les actifs financiers lorsqu'il y a diminution de la perte de valeur et que cette diminution peut être objectivement associée à un événement se produisant après la comptabilisation de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

#### 3. Débiteurs

	2024	2023
	\$	\$
Subventions à recevoir	91 681	62 070
Frais de camp à recevoir	34 201	57 408
Taxes de vente à recouvrer	26 364	12 848
	<b>152 246</b>	<b>132 326</b>

#### 4. Immobilisations corporelles

	2024			2023		
	<i>Coût</i>	<i>Amortisse- ment cumulé</i>	<i>Valeur nette</i>	<i>Coût</i>	<i>Amortisse- ment cumulé</i>	<i>Valeur nette</i>
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	520 274	492 831	27 443	520 274	483 473	36 801
Équipement motorisé	22 803	6 385	16 418	22 803	2 280	20 523
Équipement informatique	1 183	479	704	1 183	177	1 006
	<b>544 260</b>	<b>499 695</b>	<b>44 565</b>	<b>544 260</b>	<b>485 930</b>	<b>58 330</b>

## CAMP CAROWANIS

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2024

#### 5. Crédoiteurs

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
	\$	\$
Fournisseurs et charges à payer	58 323	54 624
Salaires et vacances à payer	19 547	16 591
	<b>77 870</b>	<b>71 215</b>

#### 6. Dette à long terme

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
	\$	\$
Prêt de 60 000 \$ sans intérêt jusqu'au 18 janvier 2024, garanti par le gouvernement du Canada (CUEC), qui fera l'objet d'une radiation allant jusqu'à 33% s'il est remboursé en totalité avant cette date. S'il n'est pas remboursé avant le 18 janvier 2024, il portera intérêt au taux de 5%. Après la fin d'année, la direction a remboursé le montant de 40 000 \$ nécessaire à la radiation de 33% avant la date limite du 18 janvier 2024.		
	-	40 000
	-	40 000
Moins : Dette à court terme	-	40 000
	-	-

#### 7. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des subventions reçues dans le cadre du Programme d'aide financière à l'accessibilité aux camps de vacances du Québec et des dons reçus relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles. Les apports reportés sont amortis et constatés à l'état des résultats au même rythme que l'amortissement des immobilisations corporelles s'y rapportant.

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
	\$	\$
Solde au début	26 520	1 049
Montant encaissé au cours de l'exercice	-	31 200
Apports affectés aux immobilisations constatés à titre de produits	(6 240)	(5 729)
<b>Solde à la fin</b>	<b>20 280</b>	<b>26 520</b>

## CAMP CAROWANIS

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2024

#### 8. Opérations entre parties liées

Le Camp est sous l'influence notable de l'Organisme pour enfants diabétiques (la « Fondation »). L'Organisme détient le site du Camp et fournit au Camp un apport financier à la discrétion de son conseil d'administration.

Au cours de l'exercice, le Camp a reçu un apport financier de l'Organisme au montant de 100 000 \$ (100 000 \$ en 2023).

De plus, l'Organisme partage avec le Camp certains coûts communs, incluant les activités de soutien pour les collectes de fonds. Sa part des charges salariales et charges sociales est de nil (4 511 \$ en 2023).

Le Camp a reçu des avances de la Fondation pour enfants diabétiques, sans intérêt et remboursable sur demande pour un montant de 108 031 \$ (97 515 \$).

En vertu d'un bail venant à échéance en 2034, le Camp loue les installations du Camp de l'Organisme pour un annuel de 1 \$.

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties, à l'exception des instruments financiers qui en découlent.

#### 9. Instruments financiers

Le Camp, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations aux risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 septembre 2024.

##### ***Risque de liquidité***

Le risque de liquidité est le risque que le Camp éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Camp est exposé à ce risque principalement en raison de ses comptes fournisseurs et charges à payer.

#### 10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice courant.